Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260708-D87_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 08 juillet 2026

Le mercredi 08 juillet 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 2 juillet 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Catherine HESRY, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, David PERRIN, Dominique GEFFRAULT, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD.

Procurations : Catherine ESRY à Benoît CHAUVIN, Mickaël FORTIER à Bruno JOSSET, Hélène KERIVEL à Nathalie TENDIK, David PERRIN à Guy MONIER, Robert SURCOUF à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nadine GAUTIER à Héloïse LAMBARD-BAZIN.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Absents : 9
Procurations : 6
Votants : 26

****

FESTIVAL DE LA FLUME ENCHANTEE - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2025

N°87/26

Par délibération n°27/25 du 26 mars 2025, le conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'association Gév'Anim pour l'organisation du festival de la Flume Enchantée et autorisé Monsieur le Maire à la verser.
Or, à l'issue du festival, le versement de la subvention n'a pas été sollicité par l'association et n'a donc pas été opéré par la commune sur l'exercice budgétaire 2025.
Compte tenu de l'engagement initial pris par le conseil municipal et considérant le rayonnement de ce festival de musique pour la commune, il est proposé, à titre exceptionnel, de procéder au versement de la subvention.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260708-D87_26-DE

A la majorité (abstention de Robert SURCOUF et de Nadine GAUTIER - Héloïse LAMBARD-BAZIN ne prenant pas part au vote), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement sur l'exercice budgétaire 2026 de la subvention de 10.000 € votée le 26 mars 2025 pour l'organisation du festival de la Flume Enchantée qui s'est tenu à Gévezé du 12 au 14 septembre 2025.

MAIRIE DE GÉVEZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN